

# Clé 3 G, accès mobile à Internet: plainte contre Orange pour factures délirantes

Utilisation à grande échelle des 'smartphones' -avec le succès de l'iPhone auprès d'utilisateurs relativement néophytes – ou recours aux clés 3G fournies par les opérateurs mobiles (avec service dit « illimité » mais plafonné en réalité par le volume transmis, et engagement très strict, le plus souvent sur 2 ans !)... Les utilisateurs des solutions d'accès mobile à Internet n'ont pas fini de connaître bien des déconvenues.

Ainsi, l'agence France Presse révèle qu'un ex abonné d'Orange utilisateur d'une clé 3G « illimitée » s'est retrouvé récemment à recevoir **une facture faramineuse de 159.212 euros (!)** pour un mois d'utilisation (mai 2009) : cf notre article du 23 novembre dernier). L'intéressé, incapable de payer une telle somme, et après 7 mois de tentative de transaction, a décidé de porter plainte contre son opérateur. Il invoque la « publicité mensongère ».

Plainte a été déposée par l'intéressé ce 21 décembre au tribunal de Fontainebleau (77). A la presse, le plaignant soutient que « *Orange ne[lui]a jamais expliqué que le forfait illimité ne concernait que le temps passé, mais pas le volume utilisé* ». L'offre commerciale prévoit en effet un **plafonnement à 1 Go** (giga-octets) par mois.

Selon cet utilisateur, Orange doit «*cesser tout simplement d'utiliser des termes qui consistent à tromper les clients en oubliant de les informer ou en les informant mal* », a-t-il expliqué.

« *En pratique, c'est juste une clé permettant d'accéder au réseau pour consulter ses mails et accéder à Internet de manière très limitée* », déplore l'intéressé.

Récemment, l'autorité de régulation Arcep soucieuse de telles situations touchant précisément aux [clés 3 G, s'est inquiété des formules « tout illimité »](#).